vinetur

L’Angleterre abaisse de 0,2 penny les taux des taxes locales sur les locaux professionnels

À partir d’avril 2027, la baisse devrait représenter 33 millions de livres d’allègement annuel pour les biens éligibles dont la valeur locative imposable est inférieure à 500 000 livres

samedi 14 novembre 2026



L’Angleterre a abaissé les coefficients des taxes locales sur les locaux professionnels qui s’appliqueront à partir d’avril 2027 aux commerces, établissements d’hôtellerie-restauration et de loisirs éligibles, réduisant ainsi un coût fixe pour de nombreux restaurants, pubs, cafés et autres établissements. The Hospitality Tribune rapporte que cette révision réduit de 0,2 penny les coefficients spécifiques au secteur par rapport aux chiffres publiés initialement avec le budget du 28 octobre. Le cabinet fiscal Ryan estime que cette mesure apportera 33 millions de livres d’allègement supplémentaire par an, soit environ 39 millions d’euros.

Pour les entreprises de l’hôtellerie-restauration éligibles, le coefficient applicable aux petites entreprises des secteurs du commerce, de l’hôtellerie-restauration et des loisirs passera de 39,7 à 39,5 pence, tandis que le coefficient standard reculera de 44,7 à 44,5 pence, selon l’article. La réduction par rapport aux coefficients nationaux passera ainsi de 5 à 5,2 pence. La mesure s’applique en Angleterre.

Cette correction est importante, car les taxes locales sur les locaux professionnels sont indexées sur l’inflation. The Hospitality Tribune indique que les chiffres publiés le jour du budget ne préservaient pas l’avantage prévu pour le secteur après la prise en compte de la hausse de 3,5 % de l’indice des prix à la consommation en septembre. Selon l’article, les autorités ont ensuite transmis aux collectivités locales des directives révisées afin que l’inflation soit prise en compte de manière uniforme et que la politique initialement prévue soit maintenue. Le gouvernement, cité par la publication, n’a pas précisé si les chiffres initiaux résultaient d’une erreur de calcul ou d’un oubli.

Les taxes locales sur les locaux professionnels sont dues par les occupants des biens commerciaux, qu’ils en soient propriétaires ou locataires. Le montant est calculé à partir de la valeur locative imposable du bien, établie par la Valuation Office Agency, multipliée par un taux exprimé en pence par livre, appelé coefficient. Cette taxe constitue donc un coût fixe qui ne diminue pas lorsque l’activité ralentit. C’est pourquoi même une faible variation du coefficient peut compter pour les professionnels de l’hôtellerie-restauration, dont les marges sont réduites.

L’avantage ne sera pas réparti uniformément dans le secteur. Les coefficients réduits applicables au commerce, à l’hôtellerie-restauration et aux loisirs ne concernent que les biens dont la valeur locative imposable est inférieure à 500 000 livres, rapporte The Hospitality Tribune. Au-delà de ce seuil, un coefficient plus élevé s’applique, quel que soit le secteur. Certains grands hôtels, notamment dans les centres-villes, ne devraient donc pas bénéficier de cet ajustement, contrairement aux établissements plus petits.

Ryan a salué les chiffres révisés, tout en critiquant la manière dont ils ont été communiqués. L’article cite Alex Probyn, responsable de l’activité fiscalité immobilière du cabinet pour l’Europe et l’Asie-Pacifique, qui souligne que les entreprises et leurs conseils avaient déjà établi leurs prévisions à partir des chiffres du 28 octobre, avant que le gouvernement ne les modifie quelques jours plus tard. Selon lui, l’effet conjugué de l’inflation et d’une réduction fixe était prévisible, et les chiffres corrigés auraient dû être publiés avec le budget.

Cette mesure s’ajoute à d’autres changements fiscaux concernant les biens immobiliers, susceptibles d’avoir des effets sur les petits professionnels de l’hôtellerie-restauration. The Hospitality Tribune rapporte que le budget a relevé de 12 000 à 18 000 livres le seuil ouvrant droit à une exonération totale au titre du Small Business Rates Relief. Davantage de petits locaux pourront ainsi bénéficier d’une exonération complète, notamment certains établissements indépendants du secteur.

Même révisés, les coefficients ne compensent qu’une partie des pressions auxquelles le secteur est confronté. La publication indique que Ryan avait précédemment estimé que l’inflation pourrait alourdir de 129 millions de livres les taxes locales des secteurs de l’hôtellerie-restauration, des loisirs et de l’hébergement à partir d’avril 2027. Le même article relève que les professionnels doivent également faire face à une hausse des coûts salariaux après une augmentation de 3,9 % du salaire minimum, une décision critiquée par UKHospitality.

La méthode d’évaluation des hôtels pour le calcul des taxes locales reste également un sujet de préoccupation pour le secteur. Selon The Hospitality Tribune, le gouvernement a chargé Jerry Schurder, ancien responsable de la politique relative aux taxes locales chez Newmark, de mener une étude indépendante sur la méthode utilisée pour évaluer la valeur locative imposable des hôtels. Ses conclusions doivent être remises au Trésor

britannique d’ici à la fin du mois de mars 2027. Pour de nombreux hôteliers, cette échéance pourrait avoir davantage de conséquences que la correction de 0,2 penny du coefficient.